



Pays de
Grande Sologne
syndicat mixte

COMITE SYNDICAL

LUNDI 03 OCTOBRE 2022 – 18H30

SALLE DES FETES – LAMOTTE-BEUVRON

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le lundi trois octobre deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures trente minutes, à la salle des fêtes de Lamotte-Beuvron, esplanade des anciens combattants d'Afrique du Nord, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Étaient présents : M. Pascal BIOULAC, M. Christophe THORIN Mme Virginie VERNERET (Conseillers départementaux), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET, M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. Francis VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Robert GARNIER (Dhuizon), Mme Isabelle GASSELIN, Mme Pierrette DUPRE (La Ferté-Imbault), M. Laurent CARNOY, Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, Mme Annick CHARBONNIER (Millançay), M. Éric MORAND, M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE (Nouan-le-Fuzelier), Mme Bernadette COURRIOUX (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO, M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY, M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD, M. Nicolas DEGUINE (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER (Villeny), M. Jean-François LAHAYE (Vouzon), M. Daniel LOMBARDI (Yvoy-le-Marron).

Étaient absents excusés : Mme Tania ANDRÉ (Conseillère départementale), Mme Evelyne FOUCHER, M. Michel BUFFET (Dhuizon), M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), M. Pascal LIEUVE (Millançay), M. Adrien SABOUREAU, Mme Sylviane DEWEILDE (Orca), Mme Pirkko TURUNEN, (Pierrefitte-sur-Sauldre), Mme Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle en Sologne), M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), M. Christian MAUCHIEN (Vouzon).

Avait donné pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Jean-Michel DEZELU, Maire de Souemes.

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 46

Nombre de votants : 46

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Date de la convocation : le 08 septembre 2022, ordre du jour le 23 septembre 2022.

Assistaient également au Comité syndical : Mme KANENGIESER, Mme Cécile CAILLOU-ROBERT (conseillère régionale).

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 3 OCTOBRE 2022 A 18H30 Salle des fêtes – Lamotte-Beuvron

Le Président du Pays de grande Sologne ayant constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18h30 :

- Il demande à l'ensemble des élus de bien veiller à signer la liste de présence en raison de l'absence de Chantal Venon ce jour. Il indique que celle-ci doit circuler dans les rangs.
- Il remercie Madame CAILLOU-ROBERT, conseillère régionale pour sa présence.
- Il fait ensuite appel à candidature pour nommer **un secrétaire de séance**. Monsieur Jean-Michel DEZELU, Maire de Souesmes, se porte volontaire pour remplir cette fonction. Cette décision est entérinée par un vote à main levée.
- Puis, le Président soumet au vote des délégués **l'approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2022 à Souesmes**.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : Adoption à l'unanimité.

Pascal BIOULAC, Président rappelle aux délégués l'ordre du jour communiqué à l'ensemble des élus le 23 septembre dernier.

ORDRE DU JOUR :

- 1- **ADOPTION DU PROJET SPORTIF DE TERRITOIRE** : délibération n°2022-21
- 2- **POINT CRST 2 POUR INFORMATION** : dossiers validés et dossiers en cours.
- 3- **DISPOSITIF LEADER** : Point comité de programmation du 20/09/2022 + candidature LEADER 2023-2027
- 4- **DELIBERATION DE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT** :
 - Délibération 2022-20 abrogeant la délibération 2021-15
 - Délibération 2022-22 référentiel budgétaire M57
- 5- **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES** :
 - Adhésion à l'association TGV Grand Centre Auvergne, coopération décentralisée, informations calendrier SCoT – DOO, Intervention du Pays à Figeac dans le cadre des Rencontres Techniques des Pays et PETR, campagne de promotion des villages du Pays sur Facebook.
 - Autres ...

En préambule du comité syndical, le Président informe les membres de l'assemblée que le comité syndical accueille un nouveau délégué titulaire, Monsieur Nicolas DEGUINE, Maire de Vernou-en-Sologne, en remplacement de Madame Kathaleen COURCELLES.

1- PROJET SPORTIF DE TERRITOIRE A L'ECHELLE DU PAYS DE GRANDE SOLOGNE – PARTENARIAT AVEC LE COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF (CROS) :

Le Président remercie la présence de Monsieur Jean-Louis DESNOUES, Président du CROS, Patrice DOCTRINAL, Vice-président et Yohan KORMAN (chargé de mission aménagement du territoire).

Il rappelle ensuite les différentes étapes de l'élaboration de ce projet sportif :

- L'ensemble du territoire du Pays de Grande Sologne est labélisé « Terre de jeux » dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques à Paris en 2024 : communes, communauté de communes, Pays.
- Un comité de pilotage a été créé en partenariat avec le CROS (Comité Régional Olympique et Sportif) avec les personnes suivantes : Patrice DOCTRINAL, VP du CROS ; Yohan KORMAN, chargé de mission aménagement du territoire - CROS, l'Institut Médical De Sologne pour la thématique sport santé, et les membres du Pays (Raphaël JOUSSET – Thibault GALAMONT (CC Sologne des Rivières), Guillaume GIOT - Laurence LASSUS (CC Sologne des Etangs), Christian MAUCHIEN - Jean Christophe DUPONT (CC Cœur de Sologne).

Le Président, Pascal BIOULAC, laisse ensuite la parole à Monsieur Jean-Louis DESNOUES, Président du CROS pour présenter la politique du CROS et le projet sportif de territoire :

- Durant l'année 2021, le CROS a élaboré un **diagnostic des équipements sportifs** sur l'ensemble du territoire des 3 communautés de communes : un territoire globalement bien doté mais de manière hétérogène et avec des équipements vieillissants. La communauté de communes de la Sologne des Etangs ne dispose par exemple que d'un seul gymnase intercommunal alors que Salbris est la commune la plus équipée de la Région Centre Val de Loire, mais avec des équipements vieillissants. Il indique que c'est dans ce territoire que l'on retrouve les coûts les plus bas de la Région Centre Val de Loire pour les tarifs des licences et des cours parmi tous les diagnostics de territoire réalisés. Il indique qu'en Loir-et-Cher, en 2016, les moins de 20 ans étaient inférieurs en nombre aux plus de 60 ans, ce qui nécessite des adaptations dans la politique d'offre à l'échelle départementale.

- Fin avril 2022, sous l'égide du Pays et du CROS, l'ensemble du mouvement sportif du territoire a été convié au CRJS de Salbris afin de présenter ce diagnostic et d'échanger sur des thématiques et des problématiques propres au territoire de Sologne.

Le Président précise aux membres du comité que ce projet sportif a été présenté en Bureau du Pays préalablement et souhaite maintenant le soumettre au vote du comité syndical. Il précise que le Pays de Grande Sologne est le 1^{er} Pays/PETR à s'être engagé dans cette démarche (autre territoire engagé : la communauté de communes de Sauldre et Sologne).

Le Président laisse ensuite la parole à Patrice DOCTRINAL, Vice-Président du CROS pour présenter la démarche et la proposition de projet sportif de territoire. Il s'appuie sur un diaporama pour résumer son propos :

(Patrice DOCTRINAL) - Proposition de projet sportif à l'échelle du Pays 2022/2026 - 3 AXES :

Monsieur DOCTRINAL précise que le CROS s'est appuyé sur l'ensemble des documents du Pays (diagnostic de territoire ; schéma de services ; CRST ; LEADER ; Santé...) pour formuler des propositions.

- 1. Augmenter l'attractivité de l'ensemble du territoire en améliorant l'offre d'équipements sportifs.**
 - **Objectif 1 :** veiller à un maillage plus équitable du territoire en tenant compte des nouvelles pratiques – organiser des formations au niveau local;
 - **Objectif 2 :** rénover les équipements existants afin d'améliorer les conditions de pratique et d'accueil de tous les pratiquants.
- 2. Favoriser et soutenir l'émergence d'une politique sportive dynamique à l'échelon du Pays :**
 - **Objectif 1 :** accompagner et soutenir le mouvement sportif du territoire dans ses efforts de structuration ;
 - **Objectif 2 :** favoriser la concertation entre les acteurs du sport et la mutualisation des moyens.
- 3. Promouvoir l'activité physique et sportive comme élément déterminant de santé / bien être pour la population solognote :**
 - **Objectif 1 :** Encourager la pratique sportive chez les plus jeunes en profitant de la dynamique des JOP 2024 ;
 - **Objectif 2 :** Encourager la création d'une offre sportive adaptée à tous les âges de la vie et à tous les publics.

Le Président demande s'il y a des questions dans l'assemblée. Madame Isabelle GASSELIN, Maire de la Ferté-Imbault, indique que le kiné de sa commune dispose d'un matériel connecté pour la e-santé sur des séances de 30 min d'entraînement. Il est également non voyant et coach sportif. Elle souhaiterait qu'il soit associé à la démarche.

Madame CAILLOU ROBERT, conseillère régionale, prend la parole pour indiquer que la Région Centre Val de Loire a été la 1^{re} à installer la Conférence Régionale pour le Sport. Elle précise que le Conseil régional alloue une enveloppe de 20 M d'€. Elle fait de son souhait de valoriser davantage encore la place des femmes au sein des structures et instances sportives, mais aussi aux para-sportifs et aux personnes en situation de handicap.

Jean Louis DESNOUES, Président du CROS, précise que toutes les fédérations sportives devront avoir des comités à parité hommes-femmes d'ici 2024. Il indique que des formations vont être organisées.

Le Président soumet ensuite l'ensemble du projet sportif de territoire à l'échelle du Pays de Grande Sologne aux votes des délégués.

**DELIBERATION N°2022-21 : APPROBATION DU PROJET SPORTIF DE TERRITOIRE A L'ECHELLE DU PAYS
AVIS DU COMITE : ADOPTION A L'UNANIMITE**

2- POINT INFORMATION CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2022-2028 :

Le Président Pascal BIOULAC présente les dossiers étudiés à l'occasion du Bureau du Pays du 13 septembre dernier.

A- Dossiers ayant déjà fait l'objet d'un arrêté subvention au CRST-2 :

- **Création de tennis couverts à Lamotte-Beuvron (CCCS) :** versement d'une aide de 193 700 € (20%) - sur un montant des dépenses de 968 900 € HT
- **Création d'un pôle multi-accueil (commune de Lamotte-Beuvron) :** versement d'une aide de 383 000 € (30%) – sur un montant de dépenses à 1 400 000 € HT.
- **Installation de Mme CHEVALIER en maraichage bio et création d'un local de vente directe de légumes à Yvoy-le-Marron :** versement d'une aide de 17 300 € (40%), sur un montant total de dépenses éligibles de 43 250 € HT.

Le Président précise qu'à ce jour, un total de 594.300€ de subventions a déjà été voté depuis l'adoption du CRST en commission permanente régionale le 8 juillet dernier, soit environ 9% de l'enveloppe globale.

B- Dossiers déposés au titre du CRST-2 et validé par le Bureau (le 13-09-2022) :

- **Commune de Saint-Viâtre :** étude pour la rénovation de la muséographie de la Maison des Étangs (projet identifié au contrat, montant de l'étude : 13 700 €, montant de la subvention : 8 400 €).
- **Madame Cécile Chevalier – maraichère bio à Yvoy le Marron :** Il a été voté la présentation d'un nouveau dossier au titre du CRST afin d'aider Madame CHEVALIER, dans les conditions identiques au 1^{er} dossier soit une sollicitation d'une aide financière de 17 300 €, car celle-ci devait bénéficier d'une mesure européenne 422 mais son dossier, arrivé trop tard, a été rejeté.

C- Dossiers en cours de constitution Pays/collectivités, pour information du comité syndical :

- **Communauté de communes de la Sologne des Rivières :** piscine communautaire de Salbris (tranche 2) ;
- **Commune de Salbris :** aménagement du site de la Vallée.
- **Commune de Dhuizon :** rénovation énergétique de la salle des fêtes.
- **Commune d'Yvoy-le-Marron :** rénovation de l'épicerie (dossier privé – pas certain de l'éligibilité)
- **Commune de Millançay :** rénovation et transformation d'un ancien bâtiment en restaurant.

3- DISPOSITIF LEADER :

Le Président indique à l'ensemble des délégués que la candidature Leader 2023-2027 a été adressée à l'ensemble des élus du comité syndical mardi 27 septembre dernier. Il en rappelle les principaux points :

A - CANDIDATURE DU PAYS A LA NOUVELLE PROGRAMMATION LEADER 2023-2027 :

Le Président rappelle aux élus les 3 objectifs régionaux obligatoires :

- **Améliorer l'accès à des services de proximité et appuyer l'innovation sociale pour des territoires inclusifs,**
- **Atténuer les effets et adapter le territoire face au dérèglement climatique,**
- **Relocaliser et reterritorialiser l'économie.**

Il rappelle ensuite le calendrier de fin de programmation du dispositif Leader 2014-2022 puis de celui de la programmation 2023-2027 :

- La programmation actuelle s'arrête à la fin du 1^{er} trimestre 2023. Les derniers dossiers complets devront donc être déposés préalablement à cette date du 31 mars, au moins 3 mois avant (instruction DDT etc...).
- En parallèle, le Pays s'est porté candidat pour la prochaine programmation de fonds européens Leader 2023-2027. 3 ateliers de travail ont été organisés les 28 juin, 11 et 12 juillet sous l'animation des cabinets Néoclide et lundi en 8.
- Les services du Pays ont ensuite rédigé la candidature à partir de la compilation de l'ensemble des travaux. Le document final a été envoyé à la Région Centre Val de Loire le 26 septembre dernier (date limite 30 septembre).

Il propose ensuite de résumer la stratégie du Pays pour la prochaine programmation, et rappelle aux délégués qu'ils ont tous été destinataires de la candidature pour information :

PROPOSITION D'ORGANISATION AUTOUR DE 3 AXES ET DE FICHES ACTIONS :

« LA GRANDE SOLOGNE : TERRITOIRE RESILIENT TOURNE VERS L'AVENIR »

La réflexion d'écodéveloppement¹ engagée par le Pays de Grande Sologne pour élaborer cette candidature s'est appuyée sur l'analyse des services écosystémiques (fondés sur la nature) et les capacités du territoire (bien être humain).

3 grands axes ont ainsi été définis :

- **Pour une ruralité assumée et attractive :**
 - ✓ Le renforcement et la montée en gamme des services, de l'offre touristique, de l'animation culturelle et des activités sportives répondant aux attentes sociétales,
 - ✓ Une communication appuyée sur les atouts de ce cadre de vie authentique et qualitatif pour attirer de nouveaux talents (entrepreneurs, professionnels de santé, jeunes solognots exilés pour leur formation, touristes...).
- **Pour une économie circulaire sécurisant les milieux, les biens et les ressources :**
 - ✓ Une meilleure connaissance des richesses et aménités locales (biodiversité, forêt...), de leur adaptation au dérèglement climatique,
 - ✓ Un accompagnement dans la transition écologique et énergétique du territoire.
- **Pour une économie rurale et durable :**
 - ✓ Un soutien aux actions de structuration et de valeur ajoutée apportées aux activités traditionnelles, gage du maintien de la biodiversité solognote,
 - ✓ Une sécurisation des productions locales dans un contexte socio-économique tendu.

¹ 3 piliers définissent l'écodéveloppement : la self-résilience (un développement endogène et alternatif), la prise en charge des besoins de chacun, la prudence écologique (un développement en harmonie avec la nature).

Enveloppe financière LEADER 2023-2027 sollicitée dans la candidature : 1,2 M d'€ pour une dépense publique totale d'un peu de 1,5 M d'€ (1.562.500 €).

PROPOSITION DE MODALITES DE FINANCEMENT DES OPERATIONS :

Règles déjà établies par l'Appel A Candidatures de la Région Centre Val de Loire :

- Taux de cofinancement LEADER maxi : 80%.
- Montant minimal de dépense publique : 6.250 €
- Plafond de dépenses publiques pour les projets d'investissement : 125.000€

Gouvernance :

- Il est rappelé dans l'appel à candidature que le **comité de programmation** doit être représenté en majorité par la société civile, le plus représentatif possible du territoire et équilibré dans sa répartition hommes/femmes, géographique... . Il est proposé de constituer un comité avec un collège public composé de 8 titulaires et 8 suppléants et un collège privé composé de 13 titulaires et 13 suppléants, à l'identique du Leader actuel.
- Il a été proposé d'instaurer un **comité technique** restreint pour étudier les dossiers en amont du comité de programmation. Les élus du Bureau que celui-ci soit constitué d'un représentant par communauté de communes pour le collège public + 3 membres du collège privé et les techniciens du Pays.

Il demande aux élus s'ils ont des questions à formuler puis propose de faire un point sur les dossiers votés à l'occasion du comité de programmation Leader 2014-2022, qui s'est tenu le 20 septembre dernier à Vouzon.

B - INFORMATION SUR LE COMITE DE PROGRAMMATION LEADER du 20-09-2022

Subventions attribuées pour information :

- **Dossier animation-gestion Leader 2022** (poste mutualisé de la chambre d'agriculture) ;
- **ADT 41** : Marque Sologne et plan de communication 2021 – subvention LEADER : 60 251,32 €.
- **La Ferté Beauharnais** – équipement de la salle des fêtes pour assurer des projections cinématographiques – montant prévisionnel LEADER : 6 921,60 €
- **Sarl Image Nature** - Film sur la Sologne « Courjumelle 1935, le village » - montant prévisionnel LEADER : 9 881,56 €.
- **Sculpt'en Sologne** - 7^e biennale d'Art Contemporain - montant prévisionnel LEADER : 17 519,24 €.
- **Compagnie de Bélouga** – Festival itinérant (commune de Theillay) - montant prévisionnel LEADER : 6 334,01 €.
- **Observatoire de l'Economie et des Territoires** - en collaboration avec les autres territoires de Loir et Cher :
 - Etude « attractivité résidentielle » à la suite de la crise sanitaire – montant LEADER : 2000, 15 €.
 - Création d'un observatoire de la restauration collective et des outils de transformation alimentaire – montant de LEADER : 5 630,91 €.

4- DELIBERATIONS DE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT :

Le Président propose de soumettre aux votes des délégués 2 décisions concernant le fonctionnement général du syndicat mixte :

- **Point « Petites Villes de Demain » et CRTE : délibération n°2022-20 abrogeant la délibération n° 2021-15 (autorisant le Président à signer le CRTE + création d'un poste catégorie B 35/35^e).**

Le Président informe l'ensemble des délégués qu'il avait été convenu en 2020 avec Madame la Sous-préfète et les services de l'Etat, qu'un poste mutualisé CRTE-Petites Villes de Demain serait créé à l'échelle du territoire du Pays. Or, la Préfecture a indiqué en septembre 2022 au moment du dépôt du dossier de demande de subvention (à hauteur de 75%) qu'il n'était plus possible de mutualiser le poste CRTE et PVD et a demandé à faire modifier la délibération comme suit :

Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment l'article 16 (JO du 07/08/2019),

Vu le Décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique (JO du 28/02/2020),

Vu le Décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels (JO du 21/12/2019),

Vu le Décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Le syndicat mixte est en cours de négociation des nouvelles générations de contrats avec l'Etat. En accord avec la Préfecture de Loir-et-Cher, il a été proposé par les 3 présidents de communautés de communes que le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) soit signé et géré à l'échelle du syndicat mixte, comme précédemment le Contrat de ruralité.

Il est proposé d'autoriser le Président du syndicat mixte à signer le CRTE lorsque celui-ci aura été rédigé.

En parallèle, les 3 communes de Neung-sur-Beuvron, Salbris, et Lamotte-Beuvron sont lauréates du dispositifs « Petite Ville de Demain », dont les contrats seront annexés au CRTE.

Les contrats « Petite Ville de Demain » prévoient le recrutement d'un chef de projet, catégorie B, dont les missions consisteront à coordonner et gérer les dispositions du programme « Petite Ville de Demain », notamment dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, de la politique de la ville, de l'habitat ou de l'environnement. En accord avec Madame la Sous-préfète, le Président propose que ce poste de chef de mission « Petite Ville de Demain » soit mutualisé à l'échelle du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne. Ce poste bénéficiera d'un financement jusqu'à 75 % de la part de l'Etat, le reste à charge sera imputé sur le budget du syndicat mixte, mais les communes et/ou communautés de communes concernées

apporteront un soutien financier supplémentaire aux cotisations annuelles pour le syndicat mixte, afin de ne pas alourdir les dépenses de personnels de la structure.

Le Président soumet au vote de l'assemblée délibérante l'autorisation de :

- signer le CRTE d'une part,
- créer un poste de chef de projet dédié aux missions de coordination et de pilotage liées au dispositif « Petite Ville de Demain » au bénéfice des communes de Neung-sur-Beuvron, Salbris et Lamotte-Beuvron, catégorie B, d'autre part.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- **AUTORISENT** le Président à signer le Contrat de Relance et de Transition Ecologique lorsque celui-ci aura été rédigé,
- **AUTORISENT M.** le Président à signer le contrat de projet et tout document lié,
- **AUTORISENT** la création du poste de chargé de mission « Petite Ville de Demain » précitée.

Le Président soumet cette proposition de formulation à l'ensemble du comité syndical.

DELIBERATION N°2022-20 : ABROGATION DE LA DELIBERATION 2020-15 ET CREATION D'UN POSTE CATEGORIE B, PETITES VILLES DE DEMAIN
AVIS DU COMITE : FAVORABLE A L'UNANIMITE

- **Délibération n° 2022-22 : référentiel budgétaire M57**

L'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable de la M57, applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs, instaure la mise en place et la généralisation obligatoire du référentiel M57 à partir du 1^{er} janvier 2023.

Le Président précise que la direction générale des finances publiques a émis un avis favorable le 30 septembre 2022.

Aussi, il propose donc à l'ensemble des élus de mettre en place ce dispositif au sein du syndicat mixte à partir du 1^{er} janvier 2023.

Il soumet cette proposition au vote de l'ensemble du comité syndical.

DELIBERATION N°2022-22 : ADOPTION ET MISE EN PLACE COMPTABLE DE LA M57 A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2023

AVIS DU COMITE : FAVORABLES A L'UNANIMITE

Le Président remercie les membres du comité syndical et indique passer au dernier point de la soirée, celui des informations diverses.

5- INFORMATIONS DIVERSES :

- **Adhésion du Pays à l'association « TGV Grand Centre Auvergne ».** Le Président indique que le Bureau du Pays a voté à l'unanimité pour l'adhésion en 2023 à cette association (à titre indicatif 150 € en 2022), lors de sa réunion du 13 septembre dernier. En effet, il indique avoir représenté le Département de Loir et Cher avant les congés d'été lors de l'AG de cette association, et précise que la position de l'association est en faveur du POCL, dont le tracé ouest couperait en 2 le territoire de Sologne. Les élus du Bureau se sont positionnés en faveur du tracé qui concerne la rénovation de la ligne POLT. Il propose que les intercommunalités du territoire adhèrent à l'association afin d'être plus nombreux à défendre cette position. Le comité syndical fait part de son accord à l'unanimité.
- **Déplacement de la délégation marocaine en Sologne le jeudi 29 et vendredi 30 septembre.** Déplacement du Pays au Maroc fin octobre, dans le cadre de la coopération décentralisée avec la Région Meknès Fès et la Région Centre Val de Loire. Cette délégation marocaine a été accueillie à la FFE pour visiter les sites touristiques cavaliers et pour poursuivre leur formation en balisage et accueil des cavaliers. Le Pays (depuis Figeac – rencontres nationales techniques de l'ANPP) est intervenu sur la stratégie de marketing territorial et la Marque Sologne en visio le 29 septembre. Puis, le Président indique avoir accueilli la délégation à l'occasion de l'inauguration du Festival du film de Lamotte-Beuvron le 30 septembre au soir. Il informe qu'une délégation du Pays se rendra au Maroc du 19 au 23 octobre, composée du Président, du Vice-président Jean-Pierre GUEMON, de Dominique BOUVAULT, membre du comité 21 et Président du syndicat de défense et de promotion de l'agneau de Sologne, et de la directrice du Pays, aux côtés de la Région centre Val de Loire. Monsieur Alexandre AVRIL demande combien va coûter le déplacement de la délégation au Maroc. Le Président lui répond que ce voyage pour 4 personnes représente environ 6 500 €, et que le Pays bénéficie d'une subvention de 2 000 € de la part de la Région Centre Val de Loire, dans le cadre de son partenariat à la coopération décentralisée avec la Région Meknès Fès.
- **SCOT Pays de Grande de Sologne :** le Président présente le calendrier des réunions obligatoires d'ici l'arrêt du SCOT prévu d'ici la fin de l'année.
 - a. **Réunion d'information et d'approbation du DOO aux élus du Pays de Grande Sologne :** lundi 17 octobre à 18h30 à Nouan-le-Fuzelier (salle des fêtes).

- b. Réunion PPA puis Débat Public** : mercredi 26 octobre de 15 h à 17h (PPA) puis de 18 h à 20 h (débat public) à Nouan-le-Fuzelier (salle des fêtes).
- **Déplacement du Pays à Figeac à l'occasion des rencontres techniques des Pays et des PETR.** Le Pays était convié comme intervenant pour présenter l'ensemble de sa stratégie de marketing territorial et la marque SOLOGNE les 29 et 30 septembre à Figeac dans le LOT.
 - **Campagne de promotion des villages et des communes du Pays de Grande Sologne depuis le début de l'été tous les vendredis sur le Facebook du Pays.** Cette campagne de promotion reçoit un très bon accueil du public. Le Président demande aux élus présents de ne pas hésiter à envoyer des photos de leur commune et soumettre des idées de communication dans le domaine du tourisme.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions, puis il lève la séance à 20 h 04 et invite les élus au verre de l'amitié.

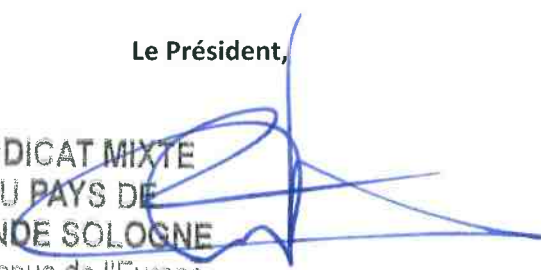
Fait à Lamotte-Beuvron, le 03 octobre 2022

Le Secrétaire de séance,



Jean-Michel DEZELU

Le Président,



SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE
GRANDE SOLOGNE
14 avenue de l'Europe
41600 LAMOTTE-BEUVRON

Pascal BIOULAC